

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

3.1 Le président du Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF), I. Nomura (Japon), présente le rapport du Comité (annexe 4) et expose les résultats de ses discussions.

Rapport de l'audit de gestion du secrétariat

3.2 La Commission reçoit les recommandations formulées par le SCAF dans son rapport et prescrites par l'audit de gestion quant aux tâches dont la responsabilité incombe au secrétaire exécutif. Notant qu'un certain nombre de recommandations ont été modifiées par le SCAF, la Commission convient d'approuver les recommandations telles qu'elles sont présentées aux paragraphes 3 et 4 du rapport de celui-ci (annexe 4). Elle précise en outre que c'est au secrétaire exécutif qu'il revient de mettre au point les mécanismes de leur application.

3.3 Ainsi que le suggère le SCAF, la Commission encourage les membres à fournir au secrétariat des informations sur des questions pertinentes comme, par exemple, l'usage de termes techniques nouveaux en vue de maintenir un haut niveau de compétence professionnelle au sein du secrétariat.

3.4 La Commission note que le SCAF avise qu'il n'a pas été en mesure d'arriver à des conclusions sur deux questions soulevées dans le rapport d'audit de gestion, à savoir les critères de performance du secrétaire exécutif et le barème des salaires des cadres, mais que ces questions seraient examinées attentivement lors de la réunion de l'année prochaine.

3.5 La Commission prend également note du maintien des liens institutionnels du chargé des affaires scientifiques au sein du secrétariat.

3.6 La Commission demande au secrétaire exécutif de présenter un compte rendu à la réunion de 1998 sur les progrès réalisés quant à l'application des recommandations pertinentes. Elle note qu'étant donné que certaines recommandations seront appliquées par étapes, ce compte rendu sera le premier d'une série de comptes rendus.

Examen des états financiers révisés de 1996 et 1997

3.7 La Commission accepte les états financiers révisés de 1996.

3.8 Un audit exhaustif ayant été réalisé l'année précédente, la Commission ne prévoit qu'un audit limité des états financiers de 1997.

Examen du budget de 1998

3.9 La Commission accepte l'avis selon lequel, en raison du volume accru de données provenant des nouvelles pêcheries et du système d'observation scientifique internationale de la CCAMLR, le

rapport du Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA) est beaucoup plus volumineux qu'il ne l'avait été prévu. La Commission approuve l'utilisation de A\$11 100 du Fonds spécial de la contribution ukrainienne pour couvrir le dépassement budgétaire que cela a entraîné.

3.10 La Commission est avisée que la dernière phase de rédaction de l'ouvrage *Pour mieux comprendre l'approche de la CCAMLR vis-à-vis de la gestion* est entamée. Les membres devraient faire parvenir leurs derniers commentaires sur cet ouvrage avant la fin du mois de décembre. Il est convenu que les traductions de cet ouvrage seront transmises aux membres concernés pour une vérification du contenu avant la publication. Les frais relatifs à la phase de production sont inclus dans le budget de 1998 qui a été présenté par le SCAF. L'impression et la distribution sont prévues pour 1999. La Commission charge le secrétariat de se mettre en rapport avec les auteurs du livre, les maisons d'édition susceptibles d'être intéressées par cet ouvrage et d'autres personnes concernées dans le but de présenter à la Commission en 1998 une communication exposant diverses manières de réduire les frais d'impression et de distribution, et de faire des prévisions de vente.

3.11 La Commission note que le SCAF donne son approbation à la mise en place d'un site CCAMLR sur le World Wide Web.

3.12 La Commission convient de poursuivre en 1998 la facturation de la plupart des publications de la CCAMLR mais d'en simplifier la structure en appliquant des tarifs standard, frais de port compris, pour tous les exemplaires des publications qui ne sont pas distribuées gratuitement.

3.13 Le président du SCAF attire l'attention de la Commission sur le fait que le budget du Comité scientifique inclus dans le budget de la Commission est inférieur de A\$4 400 au total du budget présenté par le Comité scientifique. La différence concerne le financement d'une aide administrative pour l'atelier sur la zone 48, que l'on espère recevoir du Royaume-Uni. Au cas où le Royaume-Uni ne pourrait assurer entièrement le financement de ce projet, le budget du secrétariat serait en mesure d'assurer les crédits nécessaires.

3.14 La Commission note que le SCAF soutient le secrétariat en ce qui concerne les plans de modernisation des ordinateurs au moyen de contrats de crédit-bail, ce qui éviterait d'entraîner d'importantes répercussions budgétaires.

3.15 La Commission adopte le budget de 1998 tel qu'il figure dans le tableau annexé au rapport du SCAF.

Prévisions budgétaires pour 1999

3.16 La Commission note les prévisions budgétaires pour 1999.

Présidence et vice-présidence du SCAF

3.17 L'Espagne est élue à la présidence du SCAF pour les deux prochaines années. L'Allemagne est élue à la vice-présidence pour la même période.

3.18 La Commission exprime sa satisfaction à M. I. Nomura qui a rempli ses fonctions à la présidence du SCAF avec efficacité et promptitude.